N° 625 du Lundi 19 Mai 2025 Prix: 250 FCFA / Hors du Togo: 1 € Hebdomadaire Togolais d'Information

Electricité

LE TOGO DIVERSIFIE LES SOURCES D'ÉNERGIE

P.4

TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 625 du 19 Mai 2025

Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Lomé au cœur de la Médiation Africaine

CINQ ANCIENS PRÉSIDENTS AUTOUR DU MÉDIATEUR FAURE GNASSINGBÉ POUR LA PAIX EN RDC

P.2

Destruction de boissons frelatées à Dapaong

UNE MESURE DE PROTECTION SANITAIRE

P.4

Criminalité

P.4

DEUX POLICIERS ARRÊTÉS POUR LE MEURTRE D'UNE COMMERÇANTE À DJARKPANGA

Filière avicole au Togo

P.8

38 MILLIONS DE TÊTES DE VOLAILLES PRODUITES EN 2024

TOGO

LES EFFORTS DE REBOISEMENT RECOMPENSÉS

P.9

Centrale solaire de Sokodé

P.4

LA BAD SUBVENTIONNE LE TOGO

N'kodédé

P.6

LE CRÉDIT QUI FAIT PROGRESSER AU TOGO

Mégas Kozooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg #Alèz

yas

250F 250Mo | +100F 375Mo

*909*250# 1 jour

Lomé au cœur de la Médiation Africaine

CINQ ANCIENS PRÉSIDENTS AUTOUR DU MÉDIATEUR FAURE GNASSINGBÉ POUR LA PAIX EN RDC

Les efforts de mediation de l'Union africaine se poursuivent en vue du retablissement de la paix et de la stabilité à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) et pour la promotion des relations de bon voisinage, pacifiques et constructives entre la RDC et la République du Rwanda. Ce samedi 17 mai 2025, cinq anciens Chefs d'Etats africains (Olusegun OBASANJO, ancien Président du Nigeria, Uhuru KENYATTA, ancien Président du Kenya, Mokgweetsi MASISI, ancien Président du Botswana, Catherine SAMBA-PANZA, ancienne Présidente de la République Centrafricaine et Sahle-Work ZEWDE, ancienne Présidente de l'Éthiopie) mandatés comme facilitateurs par l'Union Africaine ont participé à Lomé à un conclave autour de Faure GNASSINGBE, Médiateur de l'Union Africaine et Président du Conseil de la République du Togo. Cette rencontre de haut niveau a permis d'harmoniser les vues sur la base du principe de fusion des processus de Nairobi et de Luanda et d'une approche unifiée des initiatives africaines. Elle a été aussi l'occasion de saluer les récentes démonstrations de bonne volonté de la part des protagonistes du conflit et leur engagement en faveur des moyens diplomatiques de règlement pacifique du conflit. Le conclave de Lomé entre le Médiateur et les facilitaeurs s'est également penché sur l'importance d'une collaboration renforcée avec les organisations régionales, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), ainsi qu'avec des partenaires internationaux tells que le Qatar et les États-Unis d'Amérique. Les membres du Panel n'ont pas manqué d'exprimer leur profonde gratitude au Président du Conseil togolais pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé ainsi que leur admiration pour son leadership de médiateur dans la promotion de la paix en Afrique. Voici in extenso, le contenu de la Déclaration qui a marqué la fin de cet important conclave à Lomé.

COMMUNIQUE

Réunion du médiateur de l'Union Africaine avec le panel des facilitateurs à lomé
Lomé, 17 mai 2025
À l'invitation de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, Président du Conseil de la République togolaise et Médiateur de l'Union Africaine, une reunion avec le Panel des Facilitateurs s'est tenue le 17 mai 2025 à Lomé. La rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts visant à rétablir la paix et la stabilité à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) et à promouvoir des relations de bon voisinage, pacifiques et constructives entre la RDC et la République du Rwanda.
Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ et le Panel des facilitateurs composé de Leurs Excellences Olusegun OBASANJO, ancien Président du Nigeria, Uhuru KENYATTA, ancien Président du Kenya, Mokgweetsi MASISI, ancien Président du Botswana, Catherine SAMBA-PANZA, ancienne Présidente de la République Centrafricaine et Sahle-Work ZEWDE, ancienne Présidente de l'Éthiopie, ont échangé de façon approfondie sur la mediation africaine. Les discussions ont permis à Leurs Excellences d'harmoniser leurs vues sur la base du principe de fusion des processus de Nairobi et de Luanda et d'une approche unifiée des initiatives africaines. Cela a été l'occasion pour le Médiateur de faire part au Panel de la contribution attendue des Facilitateurs dans le cadre de la mediation de l'UA.
Le Médiateur et le Panel des Facilitateurs ont insisté sur la nécessité d'articuler de manière cohérente les actions des Facilitateurs et celles du Médiateur dans un cadre intégré. Ils ont également mis en avant l'importance d'une collaboration renforcée avec les organisations régionales, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), ainsi qu'avec des partenaires internationaux tells que le Qatar et les États-Unis d'Amérique.
Le Médiateur et le Panel des Facilitateurs ont salué les récentes démonstrations de bonne volonté de la part des protagonistes du conflit et leur engagement en faveur des moyens diplomatiques de règlement pacifique du conflit. Les membres du Panel ont exprimé leur profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé ainsi que leur admiration pour son leadership dans la promotion de la paix en Afrique.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ACCORDE SA PREMIÈRE AUDIENCE À UNE DÉLÉGATION DE LA BANQUE MONDIALE

Une importante délégation de la Banque mondiale composée de ses trois vice-présidents a été reçue le mardi 06 mai 2025 par le Président du Conseil , Faure Gnassingbé. Il s'agit d'Ousmane Diagana, vice-président pour l'Afrique de l'ouest et du centre, d'Indermit Gill, premier vice-président, économiste en chef et d'Ethiopis Tafara vice-président de la Société financière internationale (SFI) pour l'Afrique.
Le Président du Conseil a conféré ce mardi, sa toute première audience à une délégation de la Banque mondiale. Les entretiens ont essentiellement porté sur le partenariat entre le Togo et la Banque mondiale ainsi que sur les perspectives de coopération. L'occasion pour Faure Gnassingbé de partager avec la délégation la stratégie pour accélérer la croissance économique du Togo basée essentiellement sur trois leviers que sont la mobilisation des investissements privés domestique et directs étrangers, l'amélioration de la gestion de l'administration publique et les investissements publics dans les secteurs,

notamment sociaux, la santé et l'éducation.
Indermit Gill s'est félicité des nouvelles orientations du Président du Conseil. Il a salué les efforts du Togo pour assurer la croissance économique du pays, malgré les tensions inflationnistes mondiales.
« Le contexte global économique est très incertain mais je suis ressorti de cette audience très optimiste, car nous avons discuté des possibilités pour le Togo de pouvoir avoir une économie qui croît au-delà de 6 ou 7% ».
En outre, les discussions ont été portée sur l'alignement des projets et programmes de la Banque mondiale sur le plan de développement du Togo. Le Président de la SFI a réaffirmé sa volonté de renforcer son accompagnement à notre pays notamment dans le financement du secteur privé.
« J'étais vraiment très impressionné par la vision du Président du Conseil. Nous avons discuté de l'alignement de ce qu'on fait à la SFI sur le plan de développement du pays. Nous allons renforcer nos actions dans les secteurs de chaînes de valeur agricole, du numérique, du financement des PME et du transport et de la logistique. Nous avons des perspectives pour le pays et je suis très content de l'audience » a fait savoir Tafara, vice-président de la SFI pour l'Afrique.
La délégation conduite par Monsieur Ousmane Diagana, séjourne à Lomé dans le cadre de l'atelier régional Africa WBG LEADS sur l'évaluation de l'impact des projets de développement financés par la Banque mondiale en Afrique de l'Ouest et du Centre.
Ce cadre stratégique vise à intégrer des données probantes dans la mise en œuvre des projets de développement en Afrique de l'Ouest et du Centre autour de priorités telles que l'agriculture, l'éducation des filles, la mobilisation des ressources, l'eau et l'énergie.
La rencontre a été l'occasion pour le Togo d'évaluer l'efficacité et l'efficience des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de la Feuille de route gouvernementale 2025, visant à faire du Togo, une nation moderne et pacifique, portée par une croissance inclusive et durable.

Togoreveil

LE TOGO LANCE SON GÉOPORTAIL NATIONAL, UNE CARTE DIGITALE DES DONNÉES SOCIOÉCONOMIQUES

Le Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale a lancé ce 06 mai à Lomé le Géoportail nationale, la nouvelle plateforme gouvernementale dédiée à la valorisation des données géographiques nationales.

Décliné en deux niveaux, l'un en accès sécurisé pour les institutions publiques (geoportail.gouv.tg), et l'autre en interface ouverte au public, accessible aux partenaires, chercheurs, acteurs économiques et société civile (geodata.gouv.tg), le nouvel outil représente un nouveau jalon dans la stratégie de transformation numérique du pays.

Avec plus de 800 couches cartographiques couvrant 15 secteurs stratégiques (éducation, santé, agriculture, entre autres), il permet aux usagers de visualiser, analyser et télécharger des informations géolocalisées. L'objectif visé par le gouvernement est notamment de renforcer la planification territoriale par l'accès à des données fiables et à jour, soutenir l'investissement et l'entrepreneuriat grâce à une meilleure visibilité des infrastructures existantes et des zones d'opportunité, appuyer l'enseignement supérieur et la recherche, en ouvrant l'accès aux données aux universités et instituts de recherche, ou encore positionner le Togo comme un leader régional en matière de gestion des données spatiales ouvertes et collaboratives.

«Ce portail place les données au cœur de la gouvernance publique. Un levier stratégique sûr pour la transparence, l'innovation et le développement durable», a expliqué la ministre de l'Économie numérique et de la Transformation Digitale, Cina Lawson, qui a en outre rappelé le caractère unique de cette plateforme sur le continent.

Pour rappel, en décembre dernier, une étape préliminaire avait été franchie, avec le dévoilement de l'interface et une rencontre d'appropriation avec des acteurs.

Komla YAWO.

OTR

LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS PROROGÉ AU 22 MAI PROCHAIN

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a annoncé, dans un communiqué daté du mardi 6 mai, la prorogation du délai de dépôt des états financiers sur la plateforme électronique GUDEF (Guichet Unique de Dépôt des États Financiers). Initialement prévue au 30 avril 2025, cette échéance est repoussée afin de faciliter l'appropriation de cet outil numérique par les structures concernées.

La prorogation s'établit comme suit : Jusqu'au 11 mai pour les personnes morales autres que les sociétés et compagnies d'assurances et de réassurances et Jusqu'au 22 mai pour les entités à but non lucratif (EBNL).

Cette décision s'inscrit dans une dynamique de modernisation de l'administration fiscale togolaise, visant à rendre la transmission des états financiers plus fluide et accessible.

Durant cette période de prorogation, les pénalités liées au retard de dépôt (pénalités d'assiette) ne seront pas appliquées. Cependant, il est important de noter que cette mesure ne concerne pas les pénalités relatives à la déclaration et au paiement du solde de liquidation des impôts dus à la date limite de dépôt.

Avec cette prolongation, l'OTR offre aux entreprises et organisations concernées l'opportunité de mieux s'adapter aux évolutions numériques du secteur fiscal, tout en assurant une meilleure conformité aux nouvelles procédures.

L'adoption du GUDEF marque un tournant dans la digitalisation des services administratifs au Togo, et cette phase transitoire devrait permettre une intégration plus sereine du processus par les acteurs économiques.

Une avancée vers une fiscalité plus moderne et efficace, qui invite les usagers à tirer pleinement parti des outils numériques mis à leur disposition.

Komla YAWO

Togo

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES FIXÉES AU 10 JUILLET 2025

Les togolais se rendront aux urnes le 10 juillet 2025 pour le compte des élections municipales, selon une série de décrets gouvernementaux publiés le 28 avril dernier. Cette échéance électorale, très attendue, marque une étape importante dans le processus de décentralisation du pays.

La campagne électorale débutera officiellement le mardi 24 juin à minuit et se clôturera le mardi 8 juillet à 23h59. Pendant cette période, les candidats et les partis politiques auront l'occasion de présenter leurs programmes et de mobiliser les électeurs à travers tout le territoire national.

Le gouvernement a alloué un budget de 500 millions de francs CFA pour soutenir financièrement les partis politiques et les candidats indépendants. La répartition de ces fonds se fera comme suit :

65% du montant seront répartis de manière égale entre tous les candidats.

35% seront distribués proportionnellement aux suffrages obtenus par les candidats ayant franchi la barre des 10% des voix exprimées.

Le cautionnement pour les candidats a été fixé à 50 000 francs CFA. Toutefois, une mesure incitative a été mise en place pour encourager la participation des femmes : le cautionnement est réduit de moitié, soit 25 000 francs CFA, pour les candidates.

Comme de coutume, les membres des forces de l'ordre, mobilisés pour assurer la sécurité du scrutin, voteront de manière anticipée. Leur vote est prévu pour le lundi 7 juillet, soit 72 heures avant le jour du scrutin.

Ces élections municipales revêtent une importance particulière, car elles permettront aux citoyens de choisir leurs représentants locaux, qui seront chargés de gérer les affaires communales.

Elysée J.

TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION
Komla YAWO
Marcel A. SOGLO
Londou KAWANA
Patrick Nima
Pegy
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ
Aissata TOURE
SECRÉTARIAT
Micheline MENSAH
INFOGRAPHIE
Alex KPATIDE (91 77 29 94)

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tél: 22 36 18 58
02 BP 20081 LOMÉ
Adresse
585, Avenue du Grand Séminaire
Hédzranawoé face Ets VINS D'ITALIE
Tél: 22 61 12 19 / 22 36 18 58
90 02 76 54
E-mail: gpoulie@yahoo.fr
Tirage
4000 Exemplaires
IMPRIMERIE
RAD GRAPHIC SARL U

Centrale solaire de Sokodé

LA BAD SUBVENTIONNE LE TOGO

Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) vient en appui au Togo pour la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Sokodé (Tchaoudjo). L'institution banquaire panafricaine a approuvé la semaine dernière à Abidjan un financement de 26,5 millions d'euros (environ 17,4 milliards FCFA), en faveur du projet.

La facilité, déclinée en deux volets, un prêt de 18,5 millions d'euros de la Banque et un prêt concessionnel de 8 millions d'euros du Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA), doit permettre au Togo de matérialiser un peu plus ses ambitions énergétiques.

D'un coût global de 61 millions d'euros, le projet, développé par le géant français EDF, comprend la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale solaire et d'une ligne de transport de 11 kilomètres. Une fois opérationnelle, l'infrastructure devrait produire 87 gigawattheures d'électricité par an, fournissant ainsi une énergie propre, fiable et abordable à plus de 700.000 personnes, tout en comblant le déficit énergétique de la région.

En outre, l'initiative devrait contribuer à réduire les émissions annuelles de CO□ d'environ 13.600 tonnes, participant ainsi au respect des engagements climatiques pris par le Togo dans le cadre de l'Accord de Paris. "Le projet solaire de Sokodé est une réalisation historique qui souligne l'engagement fort du Togo en faveur de la transition vers les énergies renouvelables", a d'ailleurs souligné le vice-président du groupe de la BAD, Kévin Kariuki.

L'ambition du gouvernement pour l'accès universel à l'électricité se matérialise de jour en jour sur le terrain; en témoigne, la centrale solaire déjà en cours de construction à Dapaong, dans la région septentrionale du pays.

Destruction de boissons frelatées à Dapaong

UNE MESURE DE PROTECTION SANITAIRE

Dans une opération d'envergure menée le samedi 10 mai, le gouvernorat de la région des Savanes a supervisé la destruction publique d'une importante quantité de boissons frelatées. Cette initiative, réalisée sous la surveillance des forces de l'ordre à Dapaong, s'inscrit dans une démarche visant à protéger la population contre les dangers liés à la consommation de produits non conformes.

Au total, 50 fûts et 131 bidons, contenant notamment du sodabi ainsi que diverses boissons énergisantes non réglementées, ont été éliminés. Ces produits avaient été saisis lors de plusieurs opérations de contrôle effectuées dans différentes localités de la région. Leur destruction marque une étape importante dans l'application des mesures préventives annoncées par les autorités.

Cette action de lutte contre la commercialisation de boissons frelatées s'inscrit également dans un contexte particulier : l'état d'urgence sécuritaire en vigueur dans la région des Savanes depuis trois ans. Cette disposition exceptionnelle vise à assurer la sécurité des populations tout en permettant un contrôle plus strict des produits mis en circulation.

Face à la prolifération de boissons produites dans des conditions non réglementées, le gouvernorat a réaffirmé son engagement à protéger les consommateurs. La destruction de ces produits illégaux constitue un message fort adressé aux producteurs et commerçants afin de garantir un marché plus sûr et conforme aux normes sanitaires.

Cette opération illustre la volonté des autorités togolaises de lutter efficacement contre les dangers liés à la consommation de boissons non conformes. Avec des actions régulières de contrôle et de sensibilisation, la région des Savanes renforce son dispositif de protection sanitaire et sécuritaire pour le bien-être de ses habitants.

Patrick NIMA

Criminalité :

DEUX POLICIERS ARRÊTÉS POUR LE MEURTRE D'UNE COMMERÇANTE À DJARKPANGA

Deux (02) policiers reconnus pour le meurtre d'une dame commerçante à Djarkpanga, chef-lieu de la préfecture de Mô, le mardi 13 mai 2025, ont été arrêtés et placés en garde-à-vue. Ils ont été arrêtés par la Gendarmerie alors qu'ils étaient en fuite pour Lomé.

Une commerçante, revendeuse de produits de première nécessité, a été brutalement assassinée à son domicile par deux agents de police à Djarkpanga .

Selon les premières informations recueillies, deux individus se sont introduits dans la maison de la victime et l'ont violemment agressée à l'aide d'un pilon lui appartenant. La malheureuse a reçu un coup fatal à la nuque, qui l'a tuée sur le coup.

Alors que les agresseurs se trouvaient encore sur les lieux, un jeune du village s'est présenté chez la commerçante pour acheter une cigarette. Ayant probablement été reconnus par ce témoin, les deux hommes lui ont déclaré que la propriétaire n'était pas là, avant de prendre la fuite.

Ce n'est que plus tard que les villageois ont découvert le corps sans vie de la dame . Grâce aux témoignages, deux suspects

ont été rapidement identifiés. Il s'agirait de membres de la Police nationale.

Le jeudi 15 mai, vers 20 heures, les services de la Gendarmerie nationale ont procédé à l'arrestation des nommés A. Abdou-Sharif et A. K. Ernest, tous deux agents de police. Lors de leur interrogatoire, les deux hommes ont avoué être les auteurs du crime.

Ils ont expliqué être venus une première fois la veille du drame, mais avaient renoncé à leur plan en raison de la présence du mari de la victime. Déterminés, ils sont revenus le lendemain. Dans un communiqué, la gendarmerie explique que A. Abdou-Sharif a engagé la conversation avec la commerçante en lui demandant le prix des pilons exposés, auxquels elle a répondu qu'ils n'étaient pas à vendre. Profitant d'un moment d'inattention, il a saisi l'un des pilons et lui a asséné un coup violent à la nuque. Pendant ce temps, son complice fouillait les lieux à la recherche d'argent liquide, qu'ils ont ensuite emporté avant de s'enfuir en direction de Lomé.

Les deux policiers ont affirmé avoir agi dans le but d'obtenir une somme d'argent nécessaire à leur projet de fuite ou de désertion. Ils auraient ciblé cette commerçante après avoir constaté qu'elle conservait fréquemment de l'argent visible dans sa boutique.

Dans un communiqué, la Gendarmerie nationale a fermement condamné cet acte odieux et présenté ses condoléances à la famille de la victime. Les deux agents mis en cause ont été placés en garde à vue, tandis qu'une enquête judiciaire est en cours pour déterminer l'ensemble des responsabilités.

Marcel SOGLO

Electricité

LE TOGO DIVERSIFIE LES SOURCES D'ÉNERGIE

Au Togo, l'accès universel à l'électricité constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement. Ainsi, au cours de ces dernières années, le Togo a mis en place des initiatives et des réformes stratégiques afin de répondre à la demande croissante d'énergie et de favoriser le développement durable.

Le Togo ambitionne d'atteindre une couverture universelle en électricité d'ici 2030, en misant sur la diversification de ses sources d'énergie. Cela passe, entre autres, par la modernisation des infrastructures énergétiques existantes, la construction de nouvelles centrales et surtout le développement des énergies renouvelables.

Dans cette perspective, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique devrait atteindre 50 % sur la période. Parallèlement, des initiatives et des accords stratégiques sont en cours pour réduire les coupures d'électricité et offrir un terreau propice à l'industrialisation.

La construction de la centrale Kékéli Efficient Power

Lancée en 2021, elle contribue à l'augmentation de la capacité de production énergétique. D'une capacité extensible de production de 65 MW, cette infrastructure énergétique a nécessité un investissement de 85 milliards de francs CFA.

Elle devrait produire à terme 532 GWh par an pour plus de 25 000 foyers togolais, répondant ainsi à leurs besoins en énergie électrique. La centrale permet une hausse de la capacité de production électrique du Togo de 50 %.

La construction de la centrale solaire de Blitta

Inaugurée en 2021, la centrale solaire de Blitta a une capacité de production d'énergie électrique de 50 MW et alimente environ 158 000 foyers. Composée de plus de 5 000 plaques solaires, cette centrale photovoltaïque devrait générer environ 90 255 MWh d'énergie par an.

Une seconde phase d'extension de cette centrale est prévue afin d'augmenter sa capacité de 20 MW pour accompagner les efforts de transition énergétique du pays.

En outre, de nouvelles centrales solaires sont en gestation à Dapaong, Kara et Sokodé, avec des capacités respectives de 25 MW, 40 MW et 64 MW.

Des initiatives conçues pour les sites isolés et hors réseau

Pour faciliter l'accès à l'électricité en milieu rural, le Togo a mis en œuvre plusieurs programmes et initiatives pour les sites isolés et hors réseau. Parmi celles-ci, le programme d'électrification de 317 localités par des mini-réseaux solaires, lancé en 2023.

Le projet Cizo, lancé en 2017, vise à fournir des kits solaires individuels à 300 000 foyers, permettant de couvrir plus de 2 millions de personnes.

De plus, la mise en place du Fonds Tinga, opérationnel depuis 2022, permet aux ménages défavorisés de se connecter au réseau électrique moyennant un paiement mensuel de 1 000 francs sur une période allant de 4 à 10 ans.

Vers une transition énergétique réussie

Lors du sommet sur la coopération énergétique en Afrique de l'Ouest en 2024, le Togo a conclu 2 accords stratégiques importants pour le renforcement de son secteur énergétique.

Le premier accord, conclu avec Haier, porte sur le développement et la fourniture de solutions photovoltaïques de grande capacité. Il vise à déployer des installations solaires à grande échelle et des systèmes modulaires adaptés aux besoins des zones urbaines et rurales.

Le second accord, signé avec RELP (Renewable Energy Logistics Partnership), repose sur le développement de solutions de stockage d'énergie solaire.

Il vise à intégrer des batteries de nouvelle génération dans les infrastructures solaires existantes et futures, afin d'améliorer la gestion de l'énergie produite et de garantir une disponibilité continue, même en période de faible ensoleillement.

La Rédaction

Projet Savanes Motaog

4 ANS D'ACTIONS POUR UNE INCLUSION RÉUSSIE

Longtemps confrontée à des défis économiques et sociaux, la région des Savanes connaît une véritable métamorphose ces dernières années grâce à des initiatives. Parmi elles, le projet Savanes Motaog, lancé en 2020, se positionne comme un modèle de développement inclusif et durable.

Après 4 années, les résultats sont éloquents. Des milliers de jeunes et de femmes ont été formés, des entreprises ont émergé et l'économie locale s'est dynamisée. Avec un budget de 1,76 milliard de francs CFA, financé à 90 % par l'Union européenne et à 10 % par Plan International Suède, Savanes Motaog visait à renforcer l'autonomie économique et sociale des jeunes et des femmes dans la région des Savanes.

Autonomie économique

À son terme, le projet a permis la formation de 7 232 jeunes, dont 5 732 femmes, aux compétences entrepreneuriales, à l'employabilité et à la gestion d'activités génératrices de revenus (AGR). La dynamique créée ne s'est pas arrêtée à l'individu, mais a aussi touché les communautés locales.

Initialement prévu pour créer 350 groupes d'épargne, le programme en a finalement mis en place 1 018, mobilisant ainsi une épargne collective de 1,4 milliard de francs CFA. Cette solidarité financière a renforcé l'autonomie économique des bénéficiaires et permis à 90 % des femmes impliquées d'améliorer leur situation économique.

Impact social et inclusif

Mais plus encore, il a également favorisé l'inclusion sociale et la participation citoyenne, touchant directement 50 902 personnes, dont 37 858 femmes et 273 personnes en situation de handicap. Un des résultats les plus significatifs a été l'implication croissante des femmes dans les décisions communautaires, notamment en ce qui concerne la gestion foncière. Elles revendiquent désormais une place légitime dans les discussions sur la répartition des terres.

En même temps que le projet touche à sa fin, le ministère de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la femme a indiqué qu'en 2024, pas moins de 237 456 personnes ont été directement impactées par les initiatives gouvernementales et d'autres venant des partenaires. Les femmes et les filles ont été les principales bénéficiaires actions sociales, représentant 58,62 % des bénéficiaires.

Un autre levier de transformation

Dans cette même logique, le Projet d'appui à l'inclusion financière des femmes vulnérables (PAIFFV), initié en 2016 avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), a enregistré des performances impressionnantes, comme l'indiquent les chiffres.

À fin 2022, ce programme avait bénéficié à plus de 13 500 femmes réparties dans les régions maritime, Kara et Savanes, leur accordant plus de 15 000 crédits sur un objectif initial de 10 000 femmes. Il a particulièrement ciblé les femmes handicapées, les filles-mères à faibles revenus ainsi que les victimes de traite et d'exploitation sexuelle.

En tout, environ 600 millions de francs CFA ont été distribués sous forme de crédits, favorisant la création de plus de 8 000 micro et très petites entreprises avec des taux de rentabilité moyens de 26,5 %. Grâce aux multiples programmes et à la synergie entre les acteurs publics et les partenaires internationaux, le Togo continue de marquer des avancées significatives dans l'autonomisation des populations vulnérables. Qu'il s'agisse de la jeunesse, des femmes ou des personnes en situation de handicap, ces initiatives offrent un espoir tangible.

Patrick NIMA

N'kodédé

LE CRÉDIT QUI FAIT PROGRESSER AU TOGO

Le secteur de la finance inclusive au Togo connaît une évolution marquante avec l'introduction de divers produits destinés à répondre aux besoins des populations exclues des circuits financiers traditionnels. Parmi ces solutions à fort impact se place le crédit N'kodédé, lancé par le Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Il s'impose comme un outil clé pour l'autonomisation des Togolais.

N'kodédé joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et le soutien à la création d'entreprises. C'est une réponse aux besoins d'inclusion financière. Le crédit se distingue par sa simplicité d'accès et ses conditions avantageuses.

Qui peut bénéficier de N'kodédé ?

Les personnes éligibles pour le crédit N'kodédé sont les femmes et les hommes bénéficiaires du FNFI qui sont en fin de cycles des produits. Les activités éligibles sont l'entrepreneuriat, le commerce, les prestations de services, l'artisanat.

Il s'agit d'un crédit individuel. Le nombre de cycles est indéterminé (sur la durée de la convention signée avec la banque). Le montant maximum peut être de 5 000 000, de 10 000 000 ou de 50 000 000 francs CFA, selon le FNFI.

Le taux d'intérêt annuel est de 7 % constant. La durée de remboursement pour le premier montant est de 24 mois. Ceux des deux autres sommes sont respectivement de 36 mois et de 60 mois. Le différé peut être d'un à 3 mois. La périodicité de remboursement est suivant la nature du projet à financer. Les conditions d'accès sont d'être régulièrement installée (CFE), d'avoir bien remboursé les précédents crédits, disposer d'une caution personnelle et solidaire d'une tierce personne (la capacité de remboursement de la caution est un élément déterminant dans l'étude du dossier), le nantissement du fonds de commerce (sous seing privé), un engagement de domiciliation de recettes, souscrire à une assurance décès invalidité (aux conditions de la banque).

La somme déjà allouée aux demandeurs

Le produit a été lancé en 2020. Au 31 décembre 2020, 53 crédits N'kodédé allant de 1 à 5 millions ont été octroyés aux citoyens pour un montant de 175 625 000 francs CFA.

En août 2021, le FNFI a mis en marche le deuxième cycle du produit N'kodédé. À la date du 15 août 2021, les micros, très petites et moyennes entreprises (MTPME) créées par les bénéficiaires ont eu droit à un financement de 238 000 000 de francs CFA avec un taux de remboursement de 100 %.

Fort des progrès constatés, le chef de l'État Faure Gnassingbé a ordonné qu'un rehaussement du plafond de crédit N'kodédé soit effectif. Depuis le lancement du produit jusqu'au 10 janvier 2025, un montant de 1,5 milliard de francs CFA de crédits a été servi.

FEMI Babatounde

SAFER

ENTRETIEN ROUTIER ET GESTION DES PÉAGES

FAX

22 51 88 57

Route Nationale N°1, Cacavéli,
08 BP 8646, Lomé - Togo

22 51 88 55 / 22 51 88 56

safer.direction@gmail.com

LETTRE D'INVITATION POUR LES SOUMISSIONNAIRES

PAYS : **Togo**
Nom du Projet **:** **Travaux de Construction d'un Laboratoire à Lomé et d'un Centre de Formation à Sokodé pour le compte de FORMATEC**

Appui en Formation Technique et Professionnelle Qualifiante au Togo

Reference : **AUDA-NEPAD/KfW 2015 69 052/FW1/TOG/015**

Date : **13/05/2025**

Appel d'offres national Ouvert **N° : FORMATEC/SIFA/2024/AONO-2**

L'Institut FORMATEC a reçu une subvention du projet AUDA-NEPAD SIFA, financée par la KfW pour le coût des Travaux de construction du projet Appui en Formation Technique et Professionnelle Qualifiante au Togo /Travaux de Construction d'un Laboratoire à Lomé et d'un Centre de Formation à Sokodé pour le compte de FORMATEC et une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat**.**

L'Institut FORMATEC invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les Soumissionnaires éligibles à présenter leurs Offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de construction de deux (2) bâtiments pour le compte de FORMATEC :

- **Un bâtiment sur le site de FORMATEC à Lomé servant de laboratoire :**
  - Surface au sol : 505,48 m² ; Nombre de niveaux R+2 avec toiture terrasse ;
  - Composition : un magasin ; un local pour sécurité ; un atelier polyvalent, huit (8) laboratoires ; cinq (5) blocs sanitaires ; trois (3) escaliers ; une cage d'ascenseur ; un local technique.
- **Un bâtiment sur le site de FORMATEC à Sokodé servant de centre de formation :**
  - Surface au sol : 538,14 m² ; Nombre de niveaux R+1 avec toiture terrasse ;
  - Composition : un magasin ; un local pour sécurité ; un local infirmerie scolaire ; un atelier polyvalent, trois (3) laboratoires ; quatre (4) blocs sanitaires ; deux (2) escaliers ; une cage d'ascenseur ; deux locaux techniques.

Les deux ouvrages, comprennent le gros œuvre, les revêtements de sols et de murs, la peinture, la menuiserie aluminium-bois-PVC-ferronnerie, l'aménagement et la clôture, l'électricité courant fort - courant faible, la climatisation - ventilation, la sécurité - incendie et la plomberie - assainissement.

La monnaie de l'offre est le Francs CFA.
Le délai d'exécution est de 10 mois

Les soumissionnaires doivent présenter une offre pour les travaux complets. Les offres partielles seront rejetées.

La soumission d'Offres sera réalisée conformément aux dispositions du présent document d'appel d'offres et de la procédure d'Appels d'Offres Nationale (National Competitive Bidding-NCB) avec la qualification telle que stipulée dans les Lignes directrices de SIFA pour la passation de marchés de biens, de travaux et de services.

Les Soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **l'Institut FORMATEC ;** Représenté par son Président Directeur Général **; E-mail: formatec03@yahoo.fr ; ameykoss3@yahoo.fr; Tel : +228 90 03 84 16 ; WhatsApp : +228 90 03 84 51/+228 90 03 84 16 ; site : www.formatec.tg.**

Après inscription, un jeu complet des Documents d'Appel d'Offres sera à la disposition des Soumissionnaires éligibles intéressés à **l'Institut FORMATEC, Quartier Agoé-Cacavéli, à 400 m de la Cour d'Appel de Lomé Togo ; E-mail : formatec03@yahoo.fr ; Tel : +228 90 03 84 16 ; WhatsApp : +228 90 03 84 51/+228 90 03 84 16 ; site : www.formatec.tg** ; ces documents seront remis main en main ou à travers un lien de téléchargement du dossier.

Conformément à la section II – DPAO IS 7.2 et IS 7.4, une visite du site aura lieu :

- **Pour le site de Lomé,** le **21/05/2025** à 10h00GMT (TU), à **l'Institut FORMATEC, Quartier Agoé-Cacavéli, à 400 m de la Cour d'Appel de Lomé Togo** et sera suivie d'une réunion préparatoire à l'appel d'offres à **12h GMT (TU)** qui se tiendra dans la Salle de Conseil située au R+3 du Bloc Administratif de FORMATEC, au cours de laquelle les soumissionnaires pourront poser des questions par le biais d'une demande écrite formelle. **La présence à la visite du site et à la réunion préparatoire à l'appel d'offres est obligatoire ; et**

- **Pour le site de Sokodé,** le **23/05/2025 à 8h00 GMT (TU), à Sokodé, quartier Komah situé dans le canton de Sokodé, commune de Tchaoudjo 1** et sera suivie d'une réunion préparatoire à l'appel d'offres à **10h00 GMT (TU)** qui se tiendra dans l'Hôtel Central de Sokodé, au cours de laquelle les soumissionnaires pourront poser des questions par le biais d'une demande écrite formelle. **La présence à la visite du site et à la réunion préparatoire à l'appel d'offres est obligatoire.**

Les Documents de Qualification et les Offres doivent être envoyés dans des enveloppes séparées conformément à (ITB 11.1) à l'adresse indiquée dans la Clause 22.1 des IS du document de soumission d'offre au plus tard le **01/07/2025 à 10h00 GMT (TU).**

Les Documents de Qualification et les Offres reçus hors délais seront exclus.

Lors de la première session publique, seuls les Documents de Qualification seront ouverts en présence des représentants désignés par les Soumissionnaires. Lors de la deuxième session publique, seules les Offres des Soumissionnaires répondant aux critères de qualification seront ouvertes.

Une Garantie de Soumission émis par une banque est à joindre à toutes les soumissions.

Les soumissionnaires doivent noter que le bureau de passation des marchés du projet SIFA de l'AUDA-NEPAD recueille et utilise leurs informations personnelles pour le " processus de passation des marchés " et les publie sur le site web du projet SIFA de l'AUDA-NEPAD lorsque le contrat est attribué. La collecte et l'utilisation des données personnelles des consultants ayant l'intention de concourir et de fournir des services ou des biens au projet SIFA AUDA-NEPAD, à titre individuel ou en tant qu'entreprise, ne seront utilisées qu'après avoir obtenu le consentement des consultants. La protection des données personnelles fournies relève de la responsabilité du projet SIFA de l'AUDA-NEPAD et ces données sont conservées pendant la période strictement nécessaire à la réalisation de l'objectif fixé. Le présent avis de confidentialité complète l'avis de confidentialité standard du projet SIFA de l'AUDA-NEPAD et doit être lu conjointement avec celui-ci, disponible sur le site web du projet SIFA de l'AUDA-NEPAD à l'adresse suivante : https://www.nepad.org.

Soutien à l'entrepreneuriat féminin

LE TOGO FAIT MIEUX QU'HIER ET ENVISAGE PLUS DEMAIN

L'entrepreneuriat des femmes est désormais ancré dans le paysage social et économique togolais. L'État, conformément à sa mission régalienne, décuple les soutiens pour propulser cette couche de la population à des sommets inégalés et inégalables. Le climat des affaires sain en est justement pour quelque chose.

Au Togo, les femmes entrepreneures occupent une place actuellement importante dans le tissu économique. Elles arrivent de plus en plus à jouer un rôle majeur dans la création de richesses et dans la lutte contre la pauvreté.

À travers divers programmes publics, des milliers de femmes bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement technique, financier et institutionnel pour lancer ou développer leurs activités économiques, dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, le commerce, l'artisanat ou encore les services.

Le Faiej, le FNFI, le Mifa, les transferts monétaires, la politique de réservation de 25 % des marchés publics… sont des leviers financiers adaptés qui offrent aux femmes un accès facilité au crédit ainsi qu'à des opportunités de travail souvent sans exigence de garantie classique. Grâce à ces outils, de nombreuses femmes à faibles revenus lancent des microprojets.

Les entreprises des femmes vont de l'avant Le ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale, lors du lancement du programme Ellever en mars 2025, a été heureux de constater que le Togo se distingue par la performance de ses entreprises dirigées par des femmes.

D'après une conclusion confirmative de la Banque mondiale, le Togo est le seul pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) où les microentreprises dirigées par des femmes génèrent plus de bénéfices que celles dirigées par des hommes.

Pour y parvenir, le pays a vite fait d'identifier les défis majeurs auxquels sont souvent confrontées les femmes et qui les empêchent d'exploiter leur plein potentiel : un accès limité au financement, un manque d'accompagnement structuré, un soutien institutionnel insuffisant.

Ellever pour les élever davantage

Ecobank a lancé une nouvelle version d'Ellever, qui est un programme spécifiquement conçu pour soutenir les entrepreneures togolaises. Il s'agit donc d'une initiative stratégique selon le gouvernement, dont on attend de bâtir un écosystème plus favorable aux femmes leaders.

S'agissant de la cible, Ellever est destiné aux entreprises qui remplissent au moins un des critères qui suivent : être détenue à 50 % par des femmes ou avoir été fondées par elles ; comptabiliser plus de 20 % de femmes au sein du Conseil d'administration, employer entre 30 et 50 % de femmes, être spécialisée dans la production de biens destinés aux femmes.

Ellever, dans ses versions précédentes, prenait principalement en compte les PME, les écoles, les ONG, les grandes entreprises, avec des conditions de crédit strictes, contrairement à la version actuelle plus souple. Par exemple, les bénéficiaires peuvent avoir des crédits allant jusqu'à 50 000 dollars (l'équivalent d'environ 30 millions de francs CFA) sans garantie et bénéficier d'une formation ainsi que du mentorat.

Les femmes s'activent Les chiffres le montrent à suffisance. De janvier à mars 2025, le Togo a enregistré la création de 4 262 nouvelles entreprises, données divulguées par le Centre de formalités des entreprises (CFE). Ce nombre d'entités est porté à 81 % par des nationaux.

Dans cette dynamique, la participation des femmes est croissante, elles représentent 28,6 % des promoteurs. La hausse constante des ardeurs créatives s'explique par la qualité des réformes mises en œuvre par l'État comme la réduction drastique des frais de création d'entreprise qui sont passés de plusieurs centaines de milliers de francs à 30 000 francs ; la réduction du délai de création, la suppression de certains frais additionnels, etc. Au cours de l'année 2024, environ 15 000 entreprises ont été créées au total.

Marcel SOGLO

Filière avicole au Togo

38 MILLIONS DE TÊTES DE VOLAILLES PRODUITES EN 2024

La production avicole connaît une progression significative ces dernières années. Selon les données du ministère en charge de l'élevage, le pays a franchi la barre de production de 38 millions de têtes de volailles en 2024. Cette performance constitue une véritable source de développement économique et de sécurité alimentaire.

L'élevage des volailles est de plus en plus répandu et souvent pratiqué comme une activité secondaire destinée à la subsistance. Face aux incertitudes des revenus des cultures de rente, notamment celle du coton, l'aviculture représente un gagne-pain pour les paysans, leur permettant de subvenir aux besoins urgents et de fournir un apport protéinique peu coûteux à la famille. Ainsi, en 2024, la production avicole du Togo a atteint 38,6 millions de têtes de volailles. Cette production marque une nouvelle progression de 8 % par rapport aux 35,7 millions de têtes de volailles enregistrées au cours de l'année précédente.

La région source de propulsion de cette croissance

Cette embellie significative de la production de volailles repose principalement sur la région des Plateaux, qui a fourni 13 millions de têtes de volailles en 2024, soit 34 % de l'offre nationale. Un an plus tôt, la région avait produit un peu plus de 12 millions de têtes de volailles.

Après la région des Plateaux, celle des Savanes s'affirme comme le deuxième pôle de production avicole du pays, avec une production stable de 8 millions de têtes de volailles en 2023, un chiffre identique à celui de 2022.

Quant aux autres régions du pays, elles ont également contribué à la progression de la filière. Les régions de la Centrale et de la Kara affichent respectivement des productions de 6 et 5 millions de têtes de volailles, tandis que celle de la Maritime atteint 4,8 millions.

Pour le compte de 2025, l'objectif de l'État est de parvenir à une production de plus de 41 millions de têtes de volailles et de créer une véritable chaîne de valeur dans la filière avicole.

Un coup de pouce au développement socioéconomique du pays

Le Togo fait face à une demande croissante de produits avicoles. Selon les chiffres officiels, le pays importe environ 24 000 tonnes de produits avicoles congelés par an. Face à cette demande croissante de viande de volailles, l'augmentation progressive de la production enregistrée dans le pays constitue une réponse imminente au phénomène néfaste d'importation qui paralyse en partie l'économie nationale.

De plus, la consommation de ces volailles locales constitue une source de sécurité alimentaire pour la population, en ce sens que leur conservation ne nécessite pas l'utilisation de produits chimiques. Sur le plan sanitaire, il existe des inquiétudes quant à la qualité et à la sécurité des volailles surgelées importées.

Par ailleurs, selon les projections officielles, la filière avicole devrait créer plus de 150 000 emplois d'ici fin 2025 et générer plusieurs milliards de chiffres d'affaires, à condition que les volailles locales soient mieux distribuées. L'importation de volailles surgelées affecte l'industrie avicole locale.

Togoreveil

ACTE D'APPEL

1er ORIGINAL

ACTE D'APPEL

L'an deux mil vingt et cinq (2025)
Et le Vendredi, 16 mai à 12h24

À la requête de **Monsieur BANASSIM Tékon**, Psychologue du travail, attaché de cabinet au ministère de la reforme du service public, du travail et du dialogue social, demeurant et domicilié à Lomé ; Tél : 90 08 98 13 ;

Assisté de **Maître N'DJELLE Abby Edah**, Avocat au Barreau du Togo, dont le Cabinet est sis à Lomé, Rue de la Gare Routière d'Agbalépédogan, 1er étage de l'immeuble à l'angle droit du premier carrefour à feux tricolores, sens Gare Routière vers Agoènyivé ; e-mail : ndjelle@yahoo.fr Tél. : (00228) 22 51 90 91 ; B.P. : 30225, Lomé-Togo.

Agissant en vertu de l'ordonnance de désignation d'un journal ou périodique de diffusion **N°1434/2025 du 16 mai 2025,** autorisant **Monsieur BANASSIM Tékon**, Psychologue du travail, attaché de cabinet au ministère de la reforme du service public, du travail et du dialogue social, demeurant et domicilié à Lomé ; Tél : 90 08 98 13 ; à faire insérer dans le Journal/Périodique : TOGO REVEIL, tous les actes de procédure découlant de l'action de la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin et notamment de l'**acte d'appel** contre **le jugement N°0252/2025 rendu le 25 février 2025,** par le Tribunal de Grande Instance de Lomé, dont copie est signifiée en même temps que les présentes ;

J'ai,

Signifié et déclaré à :

La succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin représentée par Monsieur DOSSEH Têtè Aurélien J., demeurant et domicilié en France, de passages réguliers à Lomé, assistée de **Maître Bernardin P. KOUKPAMOU**, Avocat à la Cour, quartier Atikoumè-Adjinamoto, derrière la clinique internationale Dr KODOM, immeuble contigu à la clinique côté-Ouest, 15 B.P. : 464 Lomé-TOGO, Tél. : (+228) 22 25 67 12/93 85 50 20/91 41 11 78, où étant et parlant à : la partie destinataire n'ayant ni domicile

1

ni résidence connus, j'ai procédé par affichage de la notification à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion de l'acte dans le journal TOGO-REVEIL désigné pour ce fait par ordonnance N°1434/2025 du 16 mai 2025 du Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, conformément à l'article 58 du Code de Procédure civile.

Que mon requérant est appelant, comme de fait, par les présentes, il interjette formellement appel contre le **jugement Avant-Dire-Droit N°0252/2025 rendu le 25 février 2025** par le Tribunal de Grande Instance de Lomé entre les parties pour les torts et griefs que lui cause ce jugement, lesquels seront déduits en leurs temps devant la Chambre de la mise en état de la Cour d'appel de Lomé.

À CE QU'ELLE N'EN IGNORE

Et de suite, pour voir statuer sur le mérite dudit appel, j'ai huissier susdit et soussigné, à même requête, étant et parlant comme ci-dessus, donné assignation à la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin représentée par Monsieur DOSSEH Têtè Aurélien J., à comparaître **LE MERCREDI 23 JUILLET 2025 à 09 HEURES 00** et jours et heures suivants s'il y a lieu à l'audience et par devant la Chambre de la mise en état de la Cour d'appel de Lomé, séant au Palais du renouveau ;

POUR

L'objet de l'appel est de demander à la Cour, pour les motifs à exposer ultérieurement devant elle, l'infirmation du **jugement Avant-Dire-Droit N°0252/2025 rendu le 25 février 2025** par le Tribunal de Grande Instance de Lomé et d'adjuger à l'appelant le bénéfice de ses demandes, fins et conclusions ;

2

PAR CES MOTIFS

En la forme

- Voir recevoir l'appelante en son appel contre le jugement sus énoncé ;

Au fond

- Voir infirmer totalement le **jugement Avant-Dire-Droit N°0252/2025 rendu le 25 février 2025** par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Statuant à nouveau et faisant ce que le premier juge aurait dû faire :

- Voir adjuger à l'appelant l'entier bénéfice de ses conclusions qu'il prendra devant la Cour d'appel ;
- Voir déclarer l'intimée non recevable en tout cas mal fondée en ses demandes, fins et conclusions et les en débouter ;
- Voir condamner l'intimée aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RÉSERVES
ET POUR QU'ELLE N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copies tant de l'ordonnance suscitée que du présent exploit dont le coût est de 30 000 F CFA.

L'HUISSIER

3

3

Me Edah A. N'DJELLE
AVOCAT A LA COUR

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN JOURNAL OU PERIODIQUE DE DIFFUSION

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

Monsieur BANASSIM Tékon, Psychologue du travail, attaché de cabinet au ministère de la reforme du service public, du travail et du dialogue social, demeurant et domicilié à Lomé ; Tel : 90 08 98 13 ;

Assisté de **Maître N'DJELLE Abby Edah**, Avocat au Barreau du Togo, dont le Cabinet est sis à Lomé, Rue de la Gare Routière d'Agbalépédogan, à l'angle droit du premier carrefour à feux tricolores, sens Gare Routière vers Agoènyivé ; e-mail : ndjelle@yahoo.fr Tél. : + (228) 22 51 90 91 ; B.P. : 30225, Lomé-Togo.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que par un **jugement N°0252/2025 rendu le 25 février 2025**, le Tribunal de Grande Instance de Lomé a statué sur une assignation introduite par la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin contre lui **(pièce N°1)** ;

Que le requérant entend relever appel contre ledit jugement qui a rejeté une exception de forme, mais la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin, disant être représentée par Monsieur DOSSEH Têtè Aurélien J., demeurant et domicilié en France, de passages réguliers à Lomé n'a pas indiqué de façon précise son adresse ;

Que son conseil, contacté, refuse de prendre l'acte d'appel au motif qu'il n'y a pas d'élection de domicile à son cabinet ;

Qu'en effet, la seule adresse de la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin, représentée par Monsieur DOSSEH Têtè Aurélien J., tel que mentionnée dans l'assignation et l'exploit de signification se résume à : « la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin, représentée par Monsieur DOSSEH Têtè Aurélien J., demeurant et domicilié en France, de passages réguliers à Lomé » **(pièces N°2 et 3)** ;

Qu'ainsi, en l'absence de domicile ou de résidence connus du représentant de la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin, le requérant se trouve dans l'impossibilité de lui notifier les actes de procédure ;

Que de ce fait, le requérant se trouve dans la situation prévue et règlementée par **l'article 58 du Code de Procédure Civile** qui dispose que « **lorsque la partie destinataire n'a ni domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge** » ;

1

4

C'est pourquoi le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, conformément à l'article 58 précité, l'autoriser à insérer dans tel journal ou périodique de diffusion nationale ou locale que vous désignerez afin que la notification des actes de procédure puisse être faite conformément à la loi.

Présentée, le 15 Mai 2025
Pour l'exposant,
SON CONSEIL
Pour Me N'DJELLE A. Edah et
Par substitution
Me Kutolbena Dizoliba

P.J : (02)
- Copie Jugement ADDN°0252/2025 du 25 février 2025,
- Copie Assignation en date du 08 avril 2024.
- Copie Exploit de signification

ORDONNANCE N° 1434 /2025

Nous, Atchou ADJEODA, Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les pièces jointes et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions de l'article 58 du code de procédure civile ;

Attendu qu'à l'analyse des documents produits par le requérant, sa demande est fondée et qu'il y a lieu d'y faire droit ;

En conséquence :

Autorisons **Monsieur BANASSIM Tékon**, Psychologue du travail, attaché de cabinet au ministère de la réforme du service public, du travail et du dialogue social, demeurant et domicilié à Lomé ; Tél : 90 08 98 13 ; à faire insérer dans le Journal/Périodique : TOGO REVEIL ;

tous les actes de procédure découlant de l'action de la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin et notamment de l'**acte d'appel** contre **le jugement N°0252/2025 rendu le 25 février 2025**, par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait à Lomé le 16 MAI 2025
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
Atchou ADJEODA

PHOTOCOPIE CERTIFIEE CONFORME
Lomé le 16/05/2025
Me MARBAO Biyozowè
HUISSIER DE JUSTICE

2

5

LE TOGO RAFFERMIT SA RÉSILIENCE CLIMATIQUE AVEC DE NOUVEAUX PROJETS

Le pays poursuit avec ambition sa transition vers un développement plus vert et inclusif. Dans cette dynamique, deux projets majeurs ont été lancés le 28 février 2025 pour renforcer la résilience des populations face au changement climatique et améliorer les conditions socioéconomiques en milieu rural.
Ces initiatives, fruit d'une collaboration entre le gouvernement togolais et l'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI), sont financées à hauteur de 5,7 millions de dollars US (plus de 3 milliards de francs CFA) par le gouvernement sud-coréen.

Concrètement, il s'agit des projets «Renforcement de la résilience des populations au changement climatique grâce à une gestion durable des ressources forestières» et «Développement des infrastructures socioéconomiques pour soutenir les communautés rurales au Togo», qui viennent en réponse aux défis climatiques et économiques pressants.

Moderniser les infrastructures rurales et promouvoir une économie verte

Le premier projet, doté de 3,5 millions de dollars, vise à moderniser les infrastructures rurales et à promouvoir une économie verte. Cela passe par la mise en place de solutions post-récolte et de modules solaires pour transformer les produits agricoles, réduisant ainsi les pertes et valorisant la production locale.
De plus, des infrastructures écologiques et des installations d'eau potable seront développées pour améliorer le cadre de vie des populations. En parallèle, les jeunes et les femmes seront formés à la gestion d'entreprises vertes.

Gérer durablement les forêts pour mieux affronter le climat

Le second projet, intitulé «Renforcement de la résilience au changement climatique des populations vulnérables à travers la gestion durable des ressources forestières», bénéficie quant à lui d'un financement de 2,2 millions de dollars US (près de 1,5 milliard de francs CFA) et s'articule autour de plusieurs actions essentielles : la gestion durable des parcs à karité, en renforçant la gouvernance locale et en optimisant l'exploitation de cette ressource précieuse ; le reboisement avec des plants de karité de haute qualité et l'amélioration des systèmes post-récolte afin de garantir une meilleure rentabilité aux producteurs ; L'implication active des coopératives de femmes et de jeunes dans le processus pour favoriser l'autonomisation économique et l'adaptation climatique des communautés rurales.
Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité d'une politique environnementale que le Togo déploie depuis plusieurs décennies. Premièrement, le pays dispose d'une architecture législative qui soutient l'action environnementale et facilite la mise en œuvre des projets de préservation des écosystèmes.

Vers une transition énergétique et une mobilité plus verte

Sur le terrain, des actions concrètes sont posées. Par exemple, le Togo est signataire de plusieurs conventions majeures, telles que celles de Bâle et de Bamako, renforçant son engagement en faveur d'une gestion responsable des déchets et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est ainsi que la part des véhicules électriques dans le parc automobile national est aujourd'hui de 6 % et ne cesse de croître.
Le pays accélère aussi son virage vers les énergies renouvelables, avec une ambition forte : un objectif de 50 % d'énergie verte dans le mix énergétique national d'ici 2030.
S'agissant de la reforestation et de la restauration des écosystèmes, les pouvoirs publics s'y investissent également. Face aux défis posés par la déforestation, le Togo a lancé un vaste programme de reboisement avec une couverture forestière ciblée à 30 % d'ici 2050. Une ambition grande, mais des résultats déjà visibles.
En 2022, 5 millions d'arbres ont été plantés. En 2023, 2 millions de plus sont venus s'ajouter à cette forêt en pleine croissance. En 2024, plus de 9 millions d'arbres supplémentaires ont été ymis en terre. Avec ces initiatives, le Togo renforce sa résilience face au changement climatique, tout en garantissant un développement durable et inclusif à ses populations.

YAWO Komla

TOGO

LES EFFORTS DE REBOISEMENT RECOMPENSÉS

Dans le cadre de son programme de reboisement, le gouvernement togolais a une fois de plus célébré les artisans de la verdure à travers la remise des prix aux meilleurs reboiseurs du pays. Cette initiative vise à encourager les populations à restaurer le couvert forestier et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.
Lancé en 2020, ce concours national est un moyen de reconnaissance et de valorisation des efforts fournis par des acteurs engagés dans la plantation et l'entretien des arbres. Il vise non seulement à accroître la superficie reboisée, mais aussi à sensibiliser les populations sur l'importance de la conservation des forêts.
Le programme s'appuie d'ailleurs sur les dispositions de l'article 50 de la loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier, qui encourage une telle démarche.

Critères de sélection

Pour l'édition 2024, les cérémonies de remise de prix se sont tenues dans 5 régions du pays : les Plateaux, la Maritime, la Centrale, la Kara et les Savanes. Dans chacune de ces régions, plusieurs candidats ont été en lice, évalués selon des critères avant d'être sélectionnés pour les distinctions : la superficie reboisée, le nombre de plants mis en terre, la densité des arbres par hectare, le taux de réussite du reboisement ainsi que l'entretien des plantations.
Ces critères garantissent que les efforts ne se limitent pas à la simple mise en terre des plants, mais englobent également leur suivi et leur entretien pour assurer leur pérennité.

Un total de 15 reboiseurs récompensés dans 5 régions
Dans chaque région, une sélection a permis d'identifier les meilleurs reboiseurs, qui ont ensuite été classés selon leurs performances. Ceux qui ont atteint des taux de réussite exceptionnels et des superficies importantes ont été primés pour leur engagement.
Dans la région des Plateaux, 36 candidats issus des 12 préfectures se sont mesurés les uns aux autres. À l'issue de la sélection, les 3 meilleurs ont été récompensés. Le premier prix, fort de ses 18 603 arbres plantés sur 39 hectares avec un taux de réussite de 95 %, a reçu une enveloppe d'un million de francs CFA. Le deuxième et le troisième prix ont empoché respectivement 700 000 et 500 000 francs.
Dans la région maritime, la palme est revenue à un candidat ayant reboisé 13 hectares avec une densité de 2 000 arbres par hectare, ce qui lui a valu un chèque d'un million de francs CFA. Ses dauphins, ayant planté sur 5 hectares et 2,5 hectares avec des taux de réussite avoisinant les 90 %, ont également été primés.

Quant à la région centrale, sur les 15 candidats en lice, 3 ont été distingués. Le premier prix a reçu la somme de 1,2 million de francs CFA, tandis que le deuxième et le troisième ont bénéficié d'une dotation plus modeste.
Dans les Savanes, la compétition était tout aussi relevée. Le premier prix s'est vu attribuer 1,2 million de francs CFA, suivi de récompenses de 1 000 000 de francs et 750 000 francs pour le deuxième et le troisième. Un accent particulier a été mis sur l'importance de l'entretien des arbres pour garantir leur croissance et lutter efficacement contre la désertification.
Enfin, la région de la Kara a vu 21 reboiseurs s'affronter. Le trio de tête a été récompensé à hauteur d'un million pour le premier prix, 700 000 pour le deuxième et 500 000 pour le troisième. Les efforts conjugués des reboiseurs ont permis au Togo d'atteindre 9,14 millions d'arbres plantés en 2024, couvrant une superficie de 11 544 hectares. Une dynamique qui s'inscrit dans un mouvement national initié depuis 2021 et qui témoigne de l'adhésion des populations à l'ambition verte du pays.

La Rédaction

Maladies infectieuses

LES DEFIS RELEVES PAR LE TOGO

Une population en bonne santé participe activement au développement économique. C'est pourquoi, au Togo, les autorités font de la santé publique une priorité absolue. Des actions majeures sont donc menées pour renforcer le système de santé. Parmi elles se trouve la lutte sans relâche contre les maladies infectieuses. Le pays vient de construire un centre des maladies infectieuses à Kara.

Ce centre, construit grâce au Programme de renforcement du système sanitaire et de santé reproductive (PRSS-SRDS), permet enfin au Togo de faire un pas de géant dans la lutte contre les maladies infectieuses. L'objectif principal est de renforcer le dispositif sanitaire national.

Une infrastructure moderne avec des équipements de pointe

Le CMI, financé à hauteur de plus de 2 milliards de francs CFA grâce à l'État togolais et à des partenaires tels que la coopération allemande (KfW) et l'ONG Santé intégrée, a une capacité d'accueil de 43 lits. Il comprend également une unité de soins intensifs, un service d'hospitalisation, une pharmacie, ainsi que des services annexes comme le dépistage, la stérilisation, le traitement des déchets médicaux, une buanderie et une morgue.

Une réponse efficace face aux maladies et aux épidémies

La construction du CMI montre une fois de plus l'importance que le gouvernement accorde à l'amélioration de la santé de la population. Ce centre, qui combine traitement, recherche et intervention, permettra de renforcer la prévention et la gestion des maladies infectieuses et épidémiques, réduisant ainsi leur prévalence.

Il est connu de tous que les pouvoirs publics ont fait de la santé maternelle et reproductive une priorité. C'est pour cette raison que le CMI met un accent particulier sur la santé des femmes, notamment les femmes enceintes ainsi que celles en âge de procréer.

Ces femmes bénéficieront des services de santé reproductive. La conséquence est que les décès liés à la santé maternelle et reproductive seront réduits.

Don en équipements médicaux destinés au CMI

Avant son opérationnalisation, le CMI a bénéficié en 2024 d'un don en matériel médical. Estimé à plus de 400 000 euros, soit plus de 200 millions de francs CFA, il est composé d'équipements de réanimation, de stérilisation, de froid pour la conservation des corps, de matériel informatique et bureautique, de mobiliers médicaux, ainsi que de petit matériel et d'instruments.

Fruit de la coopération germano-togolaise, ce don a été acquis grâce au Programme de renforcement du système sanitaire, notamment dans les domaines de la santé reproductive et des droits sexuels (ProSanté), mis en œuvre par la GIZ-Togo.

Autres initiatives en matière d'infrastructures sanitaires

Le CMI de Kara vient compléter plusieurs initiatives prises par le gouvernement

en matière d'infrastructures sanitaires, notamment l'implantation de 9 centres de traitement des épidémies sur l'étendue du territoire. Ces centres permettent de prodiguer aux populations des soins primaires. Un élément important dans la mise en œuvre du projet de renforcement de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires au Togo et l'évaluation externe du Règlement sanitaire international (RSI 2024)

Le CMI est un atout majeur dans l'exécution du projet de renforcement de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires au Togo ainsi que dans l'évaluation externe du RSI 2024. Ce projet, d'une durée de 3 ans, vise à renforcer le système de détection, d'alerte précoce et de riposte contre les épidémies et pandémies, ainsi qu'à améliorer la fonctionnalité et la qualité du réseau national de laboratoires en matière de diagnostic des maladies à potentiel épidémique.

Garantir des soins de santé aux Togolais est un objectif qui tient vraiment à cœur au gouvernement. Les efforts fournis ces dernières années pour renforcer le système de santé national témoignent de cette volonté politique des premiers responsables du pays.

Togoreveil

Yas
VOODOO
Mégas
Kozooh
Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones
250F
250Mo
+100F
375Mo
1 jour
*909*250#
5G
4G+
Yas Togo
N°1 QoS
ARCEP
2e Semestre 2024
yas.tg
#Alèz